

FORUM. Après le succès de la COP21, faire vivre « l'esprit de Paris ». Blaise Gonda, chargé de mission au Caps, ministère des affaires étrangères et du développement international (1)

Par [Gonda Blaise](#), le December 22, 2015 00:00

Au Bourget, il y a un peu plus d'une semaine, un accord universel, ambitieux, légalement contraignant, a été trouvé par les 195 États signataires de la Convention cadre des Nations unies contre les changements climatiques (Ccnucc). On peine à croire à une telle réussite. Le concert de louanges assez unanimes est-il justifié? Ou faut-il au contraire déplorer que ce texte ne change rien dans l'immédiat? Pour répondre avec justesse, il faut d'abord examiner quelques instants le texte même de l'accord (2).

Premier constat, c'est bien un accord universel et ambitieux. Les pays les plus vulnérables avaient fait de l'objectif de 1,5 degré plutôt que 2 degrés une question de principe : ils ont eu gain de cause (paragraphe 2.1). Mais, contrairement à Kyoto, tous les pays, développés, émergents ou en développement, doivent participer à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le paragraphe 4.1 consacre cette avancée majeure. Comment? En posant l'impératif d'un pic des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Quand? « *Dans la seconde moitié du siècle.* » Est-ce trop tard? Probablement, mais ces réductions se font au nom de la science (exit les climatosceptiques) et de l'équité (les efforts doivent être proportionnels aux capacités et aux responsabilités). Le pic des pays en développement interviendra plus tard que celui des pays développés. A-t-on pour autant cédé aux pays émergents? Voire: le droit au développement du Sud est reconnu, les efforts du Nord devront même être relativement plus importants dans un premier temps, mais les émissions mondiales doivent baisser dans leur ensemble. Enfin, à ceux qui déplorent l'absence d'objectif de réduction chiffré: c'est bien la signification, fût-elle implicite, de la « neutralité climatique » (autant de gaz à effet de serre retenus qu'émis).

Deuxième constat, c'est un accord qui engage et qui exige. Là encore, à l'inverse de Kyoto, chaque État, quel que soit son niveau de développement, doit remettre une contribution nationale qui témoigne d'une volonté d'aller plus loin que la précédente (art. 3 et paragraphe 4.3). La différenciation entre pays perdure, mais le nivellement par le bas est évité. Si les obligations ne sont pas exactement les mêmes, tous les pays doivent rendre des comptes suivant une méthodologie agréée, cohérente et comparable (art. 13 sur la transparence). Le bilan quinquennal des contributions nationales (dès 2018, puis tous les cinq ans à partir de 2023) permettra à la communauté internationale de connaître le chemin qu'il reste à parcourir par rapport à l'objectif (art. 14). Les soutiens devront être fournis à cette aune. Ils ne sont plus l'apanage des seuls pays développés, des soutiens Sud-Sud sont encouragés. Enfin, l'obligation de solidarité se traduit non seulement en termes financiers (les fameux 100 milliards de dollars dans les décisions relatives à l'art. 9), mais aussi en termes de transferts de technologies (art. 10) et de compétences (art. 11).

On dira que le diable est dans les détails. Ce serait faire un mauvais procès. Car que traduit ce texte, sinon une volonté politique collective absolument manifeste? Cet accord montre que négocier est un art du compromis – à ne pas confondre avec la compromission. Les pays du

monde entier sont parvenus à se mettre d'accord sur une vision partagée, un cadre d'engagement et de garanties pour lutter contre le changement climatique. Qui eût cru que, avec des contraintes et des intérêts souvent légitimes, chacun parviendrait à céder autant au nom de l'intérêt collectif? En ces temps troublés, voilà une victoire politique inestimable.

Beaucoup reste à faire, c'est indéniable. Mais le mandat de la communauté internationale n'était certainement pas de régler le problème immédiatement, du jour au lendemain. Il était de relancer la conversation mondiale sur des bases apaisées, ambitieuses et ouvertes sur l'avenir; de fournir un cadre clair, cohérent, porteur de garanties et de solidarité, pour l'action climatique. À cette aune, le mandat a effectivement été rempli par les États – tous les États. L'accord de Paris ouvre bel et bien un nouveau chapitre de l'action climatique, auquel tous ont une voix et une part.

La véritable bataille commence maintenant. Ce texte, qui est une œuvre commune, ne doit pas rester lettre morte. Nous y affirmons notre volonté collective de nous montrer à la hauteur de l'enjeu climatique. Comme tous les textes, il y a la lettre mais il y a aussi l'esprit. Il nous appartient, collectivement et individuellement, de continuer à nous battre pour en faire vivre l'esprit, « l'esprit de Paris ».